



POUR LES CIRCUITS SPÉCIAUX SCOLAIRES, J'UTILISE LA CARTE SCOL'R

Année scolaire
2020/2021



SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT



Île de France
mobilités 

DEMANDE D'ABONNEMENT ANNUEL CARTE SCOL'R ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021



REPLIR EN LETTRES MAJUSCULES

1^{ère} demande ☐ Renouvellement ☐ n° de dossier Duplicata ☐ n° de dossier

REPRÉSENTANT LÉgal

Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐ AFSAM 77* ☐ * joindre la copie de l'attestation de garde en cours de validité

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

Adresse :

Commune : Code postal :

N° de téléphone : E-mail :

ÉLÈVE

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : Sexe : M ☐ F ☐

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE EN 2020/2021

Nom de l'établissement scolaire : Commune :

CLASSE SUIVIE (entourer la case correspondante) :

École maternelle : ☐ PS ☐ MS ☐ GS École élémentaire : ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

Collège : ☐ 6^e ☐ 5^e ☐ 4^e ☐ 3^e ☐ SEGPA Lycée : ☐ 2^{de} ☐ 1^{re} ☐ TERM

TRAJET DE L'ÉLÈVE VERS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Point de montée : Sur la commune de :

Si correspondance avec une ligne régulière (parcours d'approche), précisez le numéro de la ligne⁽¹⁾ :

LIEU DE RESTAURATION

Si demi-pensionnaire Cantine de :

Si externe Commune de :

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À COMPLÉTER EN CAS DE RÉSIDENCE ALTERNÉE ⁽²⁾

Nom et adresse de résidence de l'autre parent :

À partir de cette adresse, l'élève emprunte-t-il le transport scolaire : ☐ oui ☐ non

Si oui, cette ligne est : ☐ un circuit spécial scolaire ☐ une ligne régulière⁽¹⁾

⁽¹⁾ joindre le justificatif de la carte Imagine R en cours de validité ou passe navigo junior

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'attribution, des tarifs et du code de bonne conduite sur la discipline et la sécurité joints au présent formulaire et certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce document avant son envoi.

"Toute fausse déclaration est passible de sanctions prévues par la loi"

À , le

Signature des parents ou du responsable légal :

PARTIE RÉSERVÉE AUX SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Participation familiale 24 € : ☐ 150 € : ☐ 308,50 € : ☐ 882,30 € : ☐ N° dossier enfant :
Duplicata 20 € : ☐

TARIFS 2020/2021

PARTICIPATION FAMILIALE

Élève domicilié en Seine-et-Marne		
Niveau de scolarité	Primaire	24 € TTC
	Collège	24 € TTC
	Lycée	150 € TTC

Élève domicilié hors Seine-et-Marne	
Élève domicilié en Île-de-France	308,50 € TTC
Élève domicilié en dehors de l'Île-de-France	882,30 € TTC

PAIEMENT

La fiche d'inscription ainsi que le règlement par chèque uniquement, établi à l'ordre de **RÉGIE 77 SCOL'R**, doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Département de Seine-et-Marne – Direction des Transports – SCOL'R
CS 50377 – Hôtel du Département – 77010 Melun cedex

SITUATIONS OUVRANT DROIT À EXONÉRATION

1 ASE77

Pour un enfant relevant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) du Département de Seine-et-Marne, aucune participation pour la carte SCOL'R ne sera demandée à la famille d'accueil, sous réserve que celle-ci produise un justificatif à jour, fourni par les services départementaux, du placement de l'enfant.

2 GARDE ALTERNÉE

La garde alternée doit être dûment justifiée par la production à l'inscription de la copie d'un acte juridique.

- si l'élève utilise deux circuits spéciaux scolaires, la famille n'aura à régler qu'une seule participation carte SCOL'R au Département ;
- si l'élève doit emprunter un circuit spécial scolaire et une ligne régulière selon l'adresse du parent, la carte SCOL'R lui sera délivrée gratuitement, si et seulement si, il joint à la présente fiche d'inscription le justificatif de souscription de la carte Imagine R ou passe navigo junior (ou de la Carte scolaire bus) à son nom.

Dans les deux cas, aucun remboursement ultérieur de la carte SCOL'R ne pourra être demandé par la famille.

3 PARCOURS D'APPROCHE

Dans le cas d'un parcours d'approche, la carte SCOL'R sera délivrée gratuitement, si et seulement si, il est joint à la présente fiche d'inscription, le justificatif de souscription de la carte Imagine R ou passe navigo junior (ou de la Carte scolaire bus) au nom de l'élève.

Rappel : un parcours d'approche est défini par l'utilisation d'un circuit spécial et d'une ligne régulière consécutive.

À titre exceptionnel, un encaissement en espèces reste possible à l'adresse suivante :
Département de Seine-et-Marne – Direction des Transports – 3, rue Barthel – 77000 Melun
du lundi au vendredi : de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h